

Déploiement du dispositif cantonal d'accueil des nouveaux arrivants en 2018

En 2018, le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) a renforcé le dispositif en matière d'accueil des nouveaux habitants sur le territoire vaudois, notamment par le biais de deux nouvelles mesures.

Une permanence Info-Conseil Migration a ouvert ses portes à Clarens en octobre dernier, en partenariat avec le Centre social protestant (CSP) et la commune de Montreux.

Un portail en ligne « Bienvenue dans le canton de Vaud », disponible en plusieurs langues, propose des informations utiles aux nouveaux arrivants lorsqu'ils s'installent dans le canton.

[Lire le communiqué de presse](#)

Contact: Aurélie Jorge | 021 316 49 25 | aurélie.jorge@vd.ch



Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

Au 1er janvier 2019, la loi sur les étrangers (LEtr) deviendra la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) introduisant certaines conditions en matière d'intégration.

Les nouvelles modifications législatives fixent les exigences et les mesures prises pour encourager l'intégration des étrangers. Quatre critères ont été définis pour évaluer l'intégration par les autorités compétentes : le respect de la sécurité et de l'ordre publics, le respect des valeurs de la Constitution, les compétences linguistiques et la participation à la vie économique ou l'acquisition d'une formation (art. 58a).

Pour plus d'informations: [Ordonnance sur l'intégration des étrangers \(OIE\)](#)

Nouvelle mission pour l'association Lire et Écrire

L'association Lire et Écrire s'est vu confier de nouvelles tâches en lien avec les dispositions du nouveau cadre linguistique introduit par la loi sur la nationalité suisse (LN).

Depuis le 1er janvier 2018, il est demandé aux candidat-e-s à la naturalisation d'attester par un certificat d'un niveau B1 à l'oral et A2 à l'écrit. Cependant, une dérogation est possible pour les personnes ne remplissant pas les conditions à l'écrit.

L'association Lire et Écrire, en sa qualité d'expert dans le domaine de l'illettrisme et des compétences de base, peut, en accord avec les autorités cantonales, délivrer des attestations de compétences écrites et de difficultés d'apprentissage afin d'obtenir ces dérogations.

Contacts et informations:

Service de la population (SPOP), secteur des naturalisations | 021 316 45 91

Lire et Écrire: <https://www.lire-et-ecrire.ch/vaud>



Formation « Poser les bases de votre communication pour atteindre votre public »

En collaboration avec [Bénévolat-Vaud](#), le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) a organisé en novembre dernier, une formation destinée aux acteurs associatifs sur le thème de la communication.

Cette formation, qui s'adresse aux représentants d'associations actives dans le canton de Vaud, a pour objectif d'offrir une meilleure compréhension des enjeux liés à la communication, de les aider à définir une stratégie, ainsi que de proposer des outils de communication visant à améliorer leurs supports informatifs.

La collaboration entre le BCI et [Bénévolat-Vaud](#) porte aussi sur d'autres sujets répondant aux besoins du milieu associatif comme la comptabilité et, en ce sens, de nouvelles formations seront disponibles durant l'année 2019.

Contact: Leila Rouiller | 021 316 39 89 | leila.rouiller@vd.ch